



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 septembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars -Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet - Yves Mahaud -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard - Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye - Clément Lemercier -Nicolas Platon -Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave -Christine Laurent -Dominique Caillou -Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Christophe Rossard -Jean-Pierre Chaumette -Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca - Gérard Caignard -Fabrice Boniface -Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg -Priça Mortier -Pierre Janaillac -Edwige Badel – Joelle Saint Martin -Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Marie-Christine Andrieux (Commune de Petit-Bersac)
Suppléants absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup -Philippe Boismoreau – Daniel Bonnefond -Joël Constant - Géry Denis -Gilles Mercier -Bernard Saint Martin – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Denis Ferrand – Marion Lafaye
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janaillac Marion Lafaye à Joëlle Saint Martin

DELIBERATION N° 2024 /125 : (Code Nomenclature /411)

DATE : 26 SEPTEMBRE 2024

RAPPORTEUR : Yves Mahaud

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

➤ Monsieur le Vice-Président propose de procéder aux modifications suivantes :

-la création d'un poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite au besoin de remplacement d'un agent au service bâtiment partant en retraite au 1^{er} novembre 2024

-la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35h hebdomadaire suite au besoin de remplacement d'un agent au service bâtiment partant en retraite au 1^{er} novembre 2024.

-la création d'un poste d'agent de maîtrise à 35h hebdomadaire suite au besoin de remplacement d'un agent au service bâtiment partant en retraite au 1^{er} novembre 2024.

-la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35h hebdomadaire suite à la nomination sur concours au 1^{er} octobre 2024 d'1 agent mis à disposition du CIAS.

-la création d'un poste de technicien à 35h hebdomadaire suite au recrutement d'un responsable des services techniques au 1^{er} février 2025.

-la création d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe à 35h hebdomadaire suite au recrutement d'un responsable des services techniques au 1^{er} février 2025.

-la création d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe à 35h hebdomadaire suite au recrutement d'un responsable des services techniques au 1^{er} février 2025.

➤ Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification d'1 poste jusqu'à ce jour vacant et rendu actif :

-1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à 35h hebdomadaire suite à la nomination stagiaire au 1^{er} septembre 2024 d'un agent au service des RH.

-1 poste d'agent de maîtrise à 35h hebdomadaire suite à la promotion interne au 1^{er} octobre 2024 d'un agent au service du SPANC.

-1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à 35h hebdomadaire suite au recrutement par voie de mutation au 1^{er} octobre 2024 d'un agent au service des marchés publics.

➤ Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification d'1 poste jusqu'à ce jour actif et rendu vacant :

-1 poste d'agent de maîtrise principal suite au départ en retraite d'un agent du service bâtiment au 1^{er} novembre 2024.

2024/125 du 26 septembre 2024 - CCPR

-1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe suite à la promotion interne au 1^{er} octobre 2024 d'un agent au service du SPANC.

-1 poste d'adjoint d'animation principal 1^o classe à 30h hebdomadaire suite au départ en retraite d'un agent du service à la population au 1^{er} août 2024.

-1 poste d'adjoint administratif à 35h hebdomadaire suite à nomination au grade supérieur par réussite au concours au 1^{er} octobre 2024.

Suite à la commission des Lignes Directrice de Gestion du 18 avril 2024 :

-la modification du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 15 heures hebdomadaire existant par un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 15 heures hebdomadaire suite à l'avancement de grade au 1^{er} novembre 2024 d'un agent au service à la population.

-la modification du poste d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaire existant par un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaire suite à l'avancement de grade au 1^{er} novembre 2024 d'un agent aux services techniques.

➤ Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification d'1 poste jusqu'à ce jour en disponibilité et rendu vacant :

-1 poste d'adjoint d'animation à 23h37 hebdomadaire suite à la démission d'un agent au 23 septembre 2024.

-1 poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite à la démission d'un agent au 1^{er} octobre 2024.

➤ Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification d'1 poste jusqu'à ce jour actif rendu en disponibilité :

-1 poste d'adjoint d'animation à 35h hebdomadaire suite à la demande de mise en disponibilité au 11 septembre 2024 au service animation.

Vu le CST du 4 juillet 2024 :

-la suppression d'1 poste d'adjoint d'animation à 17h hebdomadaire suite à un changement de grade par titularisation d'un agent au service à la population au 1^{er} mai 2024.

-la suppression d'1 poste d'adjoint d'animation CDI à 17h hebdomadaire suite à un changement de grade par titularisation d'un agent au service à la population au 1^{er} mai 2024.

-la suppression d'un poste d'adjoint technique en CDI à 21h hebdomadaire suite à la nomination stagiaire d'un agent au service à la population au 1^{er} mai 2024.

-la suppression d'un poste d'adjoint technique en CDI à 20h hebdomadaire suite à la nomination stagiaire d'un agent au service à la population au 1^{er} mai 2024.

2024/125 du 26 septembre 2024 - CCPR

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif à 35h hebdomadaire d'un agent au service à la population au 1^{er} mai 2024.

-la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 35h hebdomadaire suite à l'intégration directe au grade d'adjoint technique d'un agent aux espaces verts au 1^{er} juillet 2024.

-la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à 35h hebdomadaire suite au départ en retraite d'un agent à l'office du tourisme au 1^{er} novembre 2023.

-la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 32h hebdomadaire suite à l'augmentation de temps de travail à 35h hebdomadaire d'un agent au service à la population au 1^{er} mai 2024.

-la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 30h hebdomadaire suite à la démission d'un agent au service à la population au 1^{er} juin 2024.

-la suppression d'un poste de rédacteur à 35h hebdomadaire suite au départ par voie de mutation d'un agent au service des marchés publics au 10 juin 2024.

Le tableau des effectifs recense désormais 133 postes dont 111 postes pourvus représentant 106 ETP, 8 disponibilités et 14 postes vacants.

Par ailleurs, la collectivité compte 2 contrats de projet à temps plein, 13 contrats de missions temporaires représentant 10.76 ETP, 16 CDD représentant 13.05 ETP

Le tableau des effectifs à date du 1^{er} novembre 2024 est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDO MADAIRE	POSTES CREES	EFFECTIF POURVU		POSTES VACANTS
			dont actifs	dont en disponibilité	
Attaché hors classe	35	1	1	0	0
Attaché principal	35	1	1	0	0
Attaché	35	3	3	0	0
Rédacteur Principal 1 [°] Classe	35	4	3	0	1
Rédacteur Principal 2 [°] Classe	35	2	2	0	0
Rédacteur	35	1	0	0	1
Adjoint Administratif Principal 1 [°] classe	35	4	4	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 [°] classe	30	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2 [°] classe	35	3	3	0	0
Adjoint administratif	35	5	3	1	1
Adjoint administratif	32	1	1	0	0
Ingénieur principal	35	1	1	0	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	35	1	0	0	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	35	1	0	0	1
Technicien	35	1	0	0	1

AR Prefecture

024-200040400-20240926-2024_125_1-DE
Reçu le 08/10/2024

2024/125 du 26 septembre 2024 - CCPR

Agent de maîtrise principal	35	4	3	0	1
Agent de maîtrise	35	12	11	0	1
Agent de maîtrise	32	1	1	0	0
Agent de maîtrise	31,5	1	1	0	0
Agent de maîtrise	31	1	1	0	0
Agent de maîtrise	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	35	5	4	0	1
Adjoint technique Principal 1° classe	31	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	16	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	15	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	35	3	2	0	1
Adjoint technique Principal 2° classe	30	2	2	0	0
Adjoint technique	35	14	10	2	2
Adjoint technique	33	2	2	0	0
Adjoint technique	27	1	1	0	0
Adjoint technique	21	1	1	0	0
Animateur principal 1° classe	35	1	1	0	0
Animateur	35	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal 1° classe	35	9	7	2	0
Adjoint d'animation principal 1° classe	30	1	0	0	1
Adjoint d'animation principal 1° classe	24	1	0	1	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	35	2	2	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	31	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	30	2	2	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	17	1	1	0	0
Adjoint d'animation	35	12	11	1	0
Adjoint d'animation	33	1	1	0	0
Adjoint d'animation	32	1	0	1	0
Adjoint d'animation	30	2	2	0	0
Adjoint d'animation	24	2	2	0	0
Adjoint d'animation	23,37	1	0	0	1
Educateur des activités physiques et sportives	35	1	1	0	0

Opérateur Territorial Principal des activités physiques et sportives	35	4	4	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	1	1	0	0
ATSEM principal 1°classe	35	2	2	0	0
ATSEM principal 1°classe	27	1	1	0	0
AGENTS CONTRACTUELS					
Attaché CDI	35	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2°classe CDI	35	1	1	0	0
Adjoint administratif en CDI	35	1	1	0	0

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de M. le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

A - Le tableau des effectifs est modifié au 1^{er} novembre 2024 tel que présenté ci-dessus ;

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget intercommunal 2024 aux chapitres prévus à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 16/10/2024

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

La secrétaire de séance
du 26 septembre 2024
Murielle Cassier



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 07/10/2024 19:04:54